

<p style="text-align: center;"><b>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017</b> <b>COMPTE RENDU</b></p>
---

Le 30 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 24.11.2017

**PRESENTS.** M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, M. Thibaut MARTINEZ M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Romain AIUDI

**EXCUSEE** : Mme Sonia GAUTHIER

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Travaux logement communal
- ❖ Chantier fossés sous Grillerin
- ❖ Recensement 2018
- ❖ Entretiens annuels
- ❖ Bulletin municipal
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

\*\*\*\*\*

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 26 octobre 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

### **1- Plan de financement de la réhabilitation du logement communal**

Monsieur le premier adjoint présente au conseil municipal les plans retenus, ainsi que le planning prévisionnel des travaux. La consultation des entreprises débutera en janvier. La livraison du chantier est prévue pour courant novembre 2018.

Vu la délibération du 22 juin 2017 approuvant le projet de réhabilitation du logement communal.

Considérant l'estimation financière réalisée par le bureau d'étude Caillaud Ingénierie.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

#### **Montant prévisionnel des travaux HT (hors frais d'honoraires) : 105 000 €**

Plan Ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes (40%) : 42 000 €

Fonds de concours CA3B (fonds de concours de l'ex Communauté de Communes de la Vallière) sera sollicité sur la base de 10 % de la dépense restante à la charge de la commune (= dépenses TTC du projet – récupération du FCTVA – subventions)

Solde de l'opération : autofinancement ; il ne sera pas fait appel à l'emprunt

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le projet et le plan de financement proposé
- **DECIDE** d'inscrire ce projet au budget principal 2018
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

### **2- Travaux de fossés chemin Sous Grillerin**

M. le Maire expose au conseil que suite à la réalisation des travaux de fossés du Chemin Sous Grillerin, des imprévus intervenus lors du chantier entraînent un dépassement de 615 €TTC par rapport au devis initial.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ACCEPTTE** la facture de l'entreprise Rémi RENAUD pour un montant de 4 778.94 € TTC.

### **3- Recrutements d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire présente le calendrier du déroulement du recensement.

L'indemnité versée par l'Etat à la commune sera de 1 715 €.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs, compte tenu de la population de la commune, afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du maire,  
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

### **DECIDE**

Le recrutement de 2 emplois d'agents recenseurs, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Chaque personne sera rémunérée à raison de 1 000 € brut pour l'ensemble de son travail.  
La collectivité versera une indemnité forfaitaire de 200 € pour les frais de transport et de formation.

#### **4- Désignation d'un coordonnateur communal de l'enquête de recensement**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du maire,  
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

### **DECIDE**

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, celui-ci sera un agent de la commune.

#### **❖ Dossiers urbanisme :**

##### **◆ Dossiers d'urbanisme déposés :**

Un permis de construire modificatif et un certificat d'urbanisme ont été déposés en mairie :

- **PC 001 321 17 D0007 :** Madame Isabelle MARION (Chemin des Forys)

Construction d'une maison individuelle

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 17 D0012 :** Maitre GAUD (impasse des Aubépinés)

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente GRAZIANI/ADAM

Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

Un recours gracieux a été déposé contre le permis de construire PC 001 321 17 D0004 de Monsieur Romain JACQUET et Madame Esther REVERBERI, chemin de la Chassière. Après étude du recours par le service ADS, il apparaît que celui-ci n'est pas recevable.

Les frais de raccordement Enedis pour l'implantation de l'antenne relais s'élèveraient à près de 11 000€ mais ceux-ci seront pris en charge par l'entreprise FREE Mobile.

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Une demande d'aliénation a été examinée :

***Parcelle section ZA, numéro 324– Propriétaires Monsieur et Madame Alberto GRAZIANI***

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ **Entretiens annuels :**

Les entretiens annuels du personnel communal se sont déroulés la semaine du 20 au 25 novembre.

Les entretiens avec le personnel de l'école ont été conduits par le maire et le 3<sup>ème</sup> adjoint. L'organisation du travail a constitué le cœur de ces entretiens avec le départ de Dominique BOUVRET au 1<sup>er</sup> avril 2018.

L'entretien de l'agent communal s'est déroulé en présence du 1<sup>er</sup> adjoint et de Franck FOILLERET, il lui a été demandé de quantifier plus précisément les tâches effectuées.

L'entretien de la secrétaire a eu lieu avec la 2<sup>ème</sup> adjointe et Florence BERGER. Ses horaires de travail seront réexaminés lors du prochain conseil municipal.

❖ **Bulletin municipal :**

Le bulletin est en cours de réalisation.

Les associations ont été sollicitées. Une partie sera dédiée au bilan et à l'actualité des travaux réalisés sur la commune, le recensement INSEE sera également présenté.

La lettre du Syndicat du Bassin Versant de la Reysouze sera distribuée avec le bulletin municipal tout comme le nouveau calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri.

❖ **Travail des commissions :**

◆ **Commission associations/fleurissement :**

Le projet « partie de campagne », évènement culturel d'exposition d'art contemporain chez des particuliers, étant annulé par les organisateurs il a été décidé de réaliser un projet similaire dans la commune le premier week-end de juillet. Une association sera créée pour la gestion de l'organisation, les associations de la commune seront sollicitées afin de proposer des animations sur ce week-end.

Le repas des anciens, qui se déroulera le samedi 2 décembre compte 47 inscrits.

Le comité départemental de fleurissement propose une formation en février à destination des agents et des personnes participant au fleurissement, sur l'utilisation des plantes vivaces.

◆ **Commission scolaire/périscolaire :**

Le conseil d'école s'est tenu le 14 novembre. 96 élèves fréquentent l'école actuellement et 2 arriveront à la rentrée de janvier. Le projet d'école a été présenté, il est dans la continuité de celui de l'année précédente.

La modification des rythmes scolaires a été abordée ; les institutrices y sont favorables, l'avis des parents paraît plus partagé. La décision finale sera prise par le conseil municipal. Différents éléments sont à prendre en compte : rythme des enfants, aspects financiers, impact pour les associations avec la possibilité ou non de placer des activités le mercredi matin et la possibilité des enfants de pouvoir y participer. Une information plus récente fait apparaître une possibilité de retour à la semaine de quatre jours pour une large majorité des communes environnantes.

♦ **Commission finances :**

Suite au projet de loi de suppression de la taxe d'habitation pour une partie importante des foyers français, l'estimation réalisée montre une perte de revenu de 125 000 € pour la commune de Revonnas.

Lors de la conférence des Maires, il a été évoqué le projet de loi de finances, qui ne prévoit pas de diminution de la DGF en 2018. Par contre, le gouvernement demande aux collectivités de ne pas augmenter de plus 1.2 % les dépenses de fonctionnement, inflation comprise, sous peine de malus sur la DGF.

♦ **Commission voirie/bâtiments :**

▪ *Travaux :*

« City stade » : un panneau d'interdiction pour les deux roues a été installé. Un règlement d'utilisation sera à élaborer avec l'aide des élèves de CM. Un défaut sur l'entrée du portail a été constaté et signalé à l'entreprise.

Des bancs seront commandés pour la cour de l'école et pour le city stade.

Une visite d'ALEC 01 s'est déroulée le 10 novembre avec un diagnostic thermique pour l'ensemble des bâtiments communaux, le rapport sera disponible mi-décembre.

Les travaux d'installation au cimetière d'un nouvel espace avec columbarium, ossuaire et emplacement pour caveurnes sont terminés.

Les travaux de réfection de la toiture de l'ancienne école sont programmés pour le début d'année 2018. Le conseil départemental a provisionné une subvention de 3 750€ pour ce projet.

▪ *Voirie :*

Le nouveau tracé d'écluse à l'entrée nord du village sur la RD 52 a été validé par conseil départemental.

La réfection de la bande de roulement de la route de Tossiat devrait être inscrite au programme de voirie 2018 du conseil départemental.

▪ *Urbanisme :*

Un atelier s'est déroulé le 23 novembre en mairie animé par le CAUE afin d'établir un état des lieux et de mesurer les enjeux de la zone centre village, en présence des différents partenaires de ce projet. Trois groupes de travail ont été constitués lors de cette réunion et ont travaillé sur trois aspects : le patrimoine, la circulation et les espaces publics.

Le prochain atelier se tiendra le jeudi 21 décembre à 18h30.

❖ **Questions diverses :**

Les travaux de réfection de toiture de la maison Mazuir, rue de la Tour Déaul, sont en cours, mais la déviation pour poids lourds est levée depuis ce mercredi 29 novembre.

Quatre affouagistes sont inscrits, le tirage au sort des lots se déroulera le samedi 2 décembre en mairie à 9h30 en présence du garde forestier de l'ONF.

Les vœux aux élus du président de CA3B seront présentés le vendredi 19 janvier à ainterexpo.

Des problèmes de chaudière de la mairie et de l'ancienne école se sont manifestés, petits problèmes rapidement résolus. Les locations ont été pénalisées sur deux week-ends consécutifs, il en a été tenu compte sur le montant.

**Le prochain conseil municipal est fixé  
au jeudi 21 décembre 2017 à 20 heures 30**